



## LA FIN DE L'HINTERLAND:

Forêts, Conflit et Changement Climatique



## L'INITIATIVE DES DROITS ET RESSOURCES

L'Initiative des Droits et Ressources est une coalition globale d'organisations internationales, régionales et communautaires engagées dans la conservation, la recherche et le développement.

Elle a pour mission de promouvoir des actions d'envergure globale en lien aux politiques forestières favorisant les pauvres ainsi que des réformes du marché dans le but d'accroître les capacités des communautés et des ménages à s'approprier, contrôler et bénéficier des forêts et des arbres. La coordination de RRI est assurée par le Groupe Rights and Resources, une organisation à but non lucratif basée à Washington D.C. Pour plus d'informations, visiter le site [www.rightsandresources.org](http://www.rightsandresources.org).

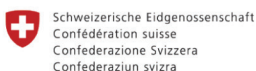
## PARTENAIRES



## DONATEURS



FORD FOUNDATION



Swiss Agency for Development and Cooperation SDC



*Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs. Elles ne sont pas nécessairement celles des agences qui ont généreusement soutenu ce travail, ou de l'ensemble des partenaires de la Coalition.*

## BREF APERÇU DES DROITS ET RESSOURCES, 2009- 2010

Les forêts sont longtemps demeurées un hinterland: zones lointaines ou rétrogrades largement contrôlées par des acteurs externes, le plus souvent des citoyens ; d'un apport marginal au développement national ou du monde. Les forêts sont ainsi restées largement perçues comme pourvoyeuses de ressources naturelles de moindre valeur. 2009 marque le début de la fin de cette ère: les terres forestières ont connu un regain de valeur pour la production des denrées vivrières, de l'énergie, des fibres et maintenant du carbone. Grâce au nouveau réseau satellitaire mondial et aux nouvelles technologies de communication, l'on peut scruter, déterminer la valeur de, et contrôler potentiellement les forêts à partir de n'importe quelle position dans le monde. Plus que jamais, les forêts sont devenues un important atout dans les négociations mondiales sur le climat et les marchés.

Cette exposition sans précédent des populations locales et de leurs forêts ainsi que la pression et les risques associés sont entrain d'être abordés par un niveau inédit d'organisation et d'influence politique sur le plan local. Ceci donne ainsi aux nations et au monde, d'extraordinaires opportunités de réparer les préjudices historiques, faire avancer le développement rural et sauvegarder les forêts.

Mais le chaos observé à Copenhague lors de la 15ème Conférence des Parties (COP15) a mis en lumière la crise imminente à laquelle le monde devra faire face si les tendances à long terme des droits ignorés, de la famine et du changement climatique continuent à être abordées de manière inappropriée en 2010. Bien que l'ère de l'hinterland soit à son déclin, le futur des régions forestières n'est pas encore clair. L'attention et les investissements internationaux sur les forêts vont certainement s'accroître en 2010 mais qui pilotera l'ordre du jour et qui prendra les décisions ? Les forêts continueront-elles à être contrôlées du lointain ? Sous les conditions de qui l'hinterland devra-t-il être intégré dans les marchés et politiques mondiales?

Ce rapport fait le point sur le statut actuel de la tenure et des droits forestiers à un niveau global, évalue les questions clés et les tendances observées en 2009, et identifie les questions centrales et les défis auxquelles nous devons faire face en 2010.

## **REMERCIEMENTS:**

Ce rapport s'appuie sur les travaux de l'Initiative des Droits et Ressources (RRI). Il a été préparé par le personnel du Groupe Rights and Resources avec les contributions de Liz Alden Wily, David Rhodes, Madhu Sarin, Mina Setra and Phil Shearman, ainsi que des apports des partenaires de RRI tels que: The Center for People and Forests (RECOFTC), Forest Peoples Programme, et World Agroforestry Centre.

Photo en page de couverture, par Ben Powless, un défenseur indépendant des droits des populations autochtones: une manifestation lors des négociations à la Convention cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique, Copenhague, Danemark, Décembre 2009.

Conception et Mise en page: Lomangino Studio.

# TABLES DES MATIÈRES

<b>CONFLITS, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET COMMUNAUTÉS</b>	<b>4</b>
<b>L'ÉTAT DE LA TENURE FORESTIÈRE AUJOURD'HUI: DES PROGRÈS LIMITÉS</b>	<b>7</b>
<b>AU-DELÀ DE L'HINTERLAND: QUESTIONS CENTRALES ET TENDANCES DE LA NOUVELLE ÈRE</b>	<b>10</b>
Des Acquis sur le Plan Juridique: Reconnaissance des Populations Autochtones et des Droits Communautaires	10
Soulèvements et Conflits: «La Constitution est en Papier, la Baïonnette en Acier»	12
REDD: Un Fruit d'Accès Facile, Mais Difficile à Avaler	13
A Qui Appartient le Carbone? Confusion, Corruption et Communautés	15
Expropriation Foncière Internationale et Famine: Des Problèmes Appelés à S'amplifier	18
Forêts et Populations Forestières sous le Regard des Satellites : Intrusions dans la «Cuisine» de Mina	20
<b>DANS LA PERSPECTIVE DE 2010: DES POTENTIELS SANS PRÉCÉDENT, MAIS DES RISQUES ÉNORMES</b>	<b>21</b>
Y'Aura-t-il Un Accord Juridique Sur le Changement Climatique et Sa Mise en Application Effective?	22
Le REDD entraînera-t-il réelement une réforme de la gouvernance?	22
Où vont la Banque Mondiale et les Donateurs de développement?	23
Question Centrale: Qui Commande et Qui Décide?	24

# CONFLITS, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET COMMUNAUTÉS

2009 restera dans les mémoires comme l'année de la crise économique mondiale et des tentatives chaotiques pour faire face au changement climatique. Elle restera aussi dans les esprits comme celle pendant laquelle des gouvernements ont été renversés pour avoir ignoré les droits fonciers locaux et où l'on s'est finalement aperçu que le traitement de vieilles questions de tenure, des droits fonciers et forestiers est nécessaire si l'on veut trouver une issue aux crises mondiales de sécurité alimentaire, de la guerre et du changement climatique. L'éviction au mois de mars du gouvernement malgache a été accélérée par la forte résistance populaire contre les tentatives de celui-ci de céder la moitié des terres arables de l'île à une firme Sud Coréenne. Cette réalité a attiré l'attention de nombreuses personnes sur les réelles conséquences politiques de la combinaison volatile de l'insécurité des droits fonciers, de la persistance du contrôle gouvernemental des terres et des forêts, et de la demande en expansion des marchandises telles que les produits vivriers, l'énergie et le carbone forestier spéculatif. En tout cas, 2009 a révélé à quel

---

## 1 | LIBERIA: UN GRAND PAS EN AVANT, PLUSIEURS PAS EN ARRIÈRE

Après plusieurs années de débats passionnés, la Présidente du Libéria a finalement signé la Loi sur les Droits Communautaires en Octobre 2009. A bien des égards, il s'agit d'un évènement marquant non seulement pour le Libéria, mais aussi pour l'Afrique. Reconnaisant dans un langage sans équivoque les droits forestiers communautaires, cette Loi est en effet la plus progressiste dans la région. Ce progrès a toutefois été largement sapé par la surréglementation et l'introduction de dispositions renforçant le pouvoir des élites locales. Tout aussi déconcertant est le fait que plusieurs semaines avant la signature de cette loi, la présidente a approuvé un important nombre de nouvelles concessions forestières, malgré des irrégularités signalées dans le processus d'appels d'offres et des incompatibilités avec la Loi sur les Droits Communautaires. Il y a aussi de sérieuses interrogations quant à savoir si les conditions pour une exploitation forestière industrielle existent dans les forêts hautement prisées pendant des années pour financer la guerre civile libérienne au détriment des intérêts locaux. 2010 sera une année décisive, parce qu'elle permettra de voir comment cette loi est mise en application et si le REDD soutient l'industrie forestière et les modèles de conservation conventionnels ou défend les droits locaux. La bonne nouvelle c'est que la société civile et le gouvernement sont entrain de mettre sur pied des plans ambitieux pour faire face à ces questions, mais la chemin est raide.

---

point nous étions exposés à des crises imminentes de conflits, de famine et du changement climatique si les questions de droits locaux et du renforcement politique ne sont pas abordées de manière urgentes.

A vrai dire, et de manière paradoxale, le sommet de Copenhague a clairement mis en lumière les contradictions et défis de l'année. En dépit de ses résultats limités et peu clairs, la COP15 demeure l'une des plus importantes négociations menées à ce jour. Sous ses auspices, les populations autochtones et les autres leaders communautaires étaient organisés, autour de la table, et ont pu influencer les décisions globales sur le futur de la planète. Il reste cependant qu'à la fin du sommet, ces mêmes leaders sont retournés dans leurs pays retrouver les forêts où plusieurs n'ont pas de droits légaux sur la terre et les arbres qu'ils utilisent depuis des générations. Le flot d'argent actuellement promis à leurs gouvernements pour soutenir la préservation des forêts tropicales et sécuriser du carbone supplémentaire — soit environ 3.5 milliards de dollars américains, ce qui représente le double de l'aide au développement d'outre-mer (ODA - l'acronyme en anglais) pour les forêts — induit de nouvelles et inédites pressions sur les terres forestières, tout en offrant des opportunités de sécurisation sans précédent des droits et de développement des populations locales.

*Dans le Bassin du Congo, les superficies de forêts allouées aux concessions industrielles sont 46 fois supérieures à celles concédées aux populations locales.*

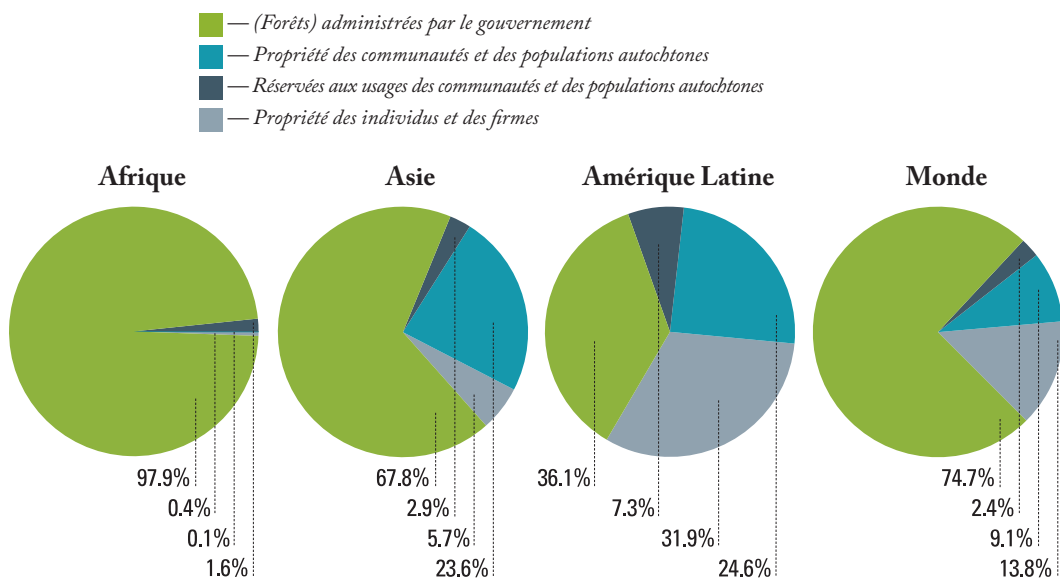
Les questions de dépossession foncière internationale, tout au moins au niveau de la presse, se sont jusque là focalisées sur les terres agricoles. Pourtant, les mêmes questions de méconnaissance des droits fonciers coutumiers des populations autochtones ou de la prise de contrôle par l'Etat et les entreprises des zones forestières, arides, et humides ont pendant longtemps affecté la plupart des pays en développement. La non reconnaissance des droits collectifs constitue une cause majeure de pauvreté généralisée, de violation de droits humains, d'inégalité et d'exclusion politique. Il n'est dès lors pas surprenant que les deux tiers des conflits actuels soient induites des contestations de droits sur les terres et les ressources.<sup>1</sup>

Depuis l'époque coloniale, l'Etat a exercé son contrôle sur les forêts, les zones arides et humides des milieux ruraux, sous-évalué la complexité des modes d'usages locaux prévalents, et se les a réservées dans le cadre de ses activités extractives et commerciales. L'impérieuse nécessité d'entreprendre des réformes foncières reconnaissant les droits collectifs et coutumiers sur les ressources naturelles a été largement ignorée par les gouvernements et les agences de développement. Le rôle partial des gouvernements et les intérêts qu'ils ont sponsorisés ont déstabilisé les économies locales et — plutôt que de

soutenir les biens publics nationaux — ont entraîné une vaste surexploitation à la base de la déforestation, de la dégradation, du surpâturage et de l'épuisement des aquifères. Dans le Bassin du Congo, l'étendue des forêts allouées aux concessions forestières est 46 fois supérieure à celle concédée aux populations locales. Il n'est dès lors pas surprenant que l'essentiel des émissions du carbone à partir des forêts vienne des domaines de l'Etat.<sup>2</sup> La lutte des communautés forestières pour plus de contrôle sur leurs forêts est ancienne. La nécessité de clarifier les questions de gouvernance et de tenure forestière est devenue aujourd'hui une priorité pour certains leaders et même des marchands de carbone. Le futur des régions forestières sera largement déterminé par le comportement des acteurs locaux, nationaux et globaux face à ces questions.

Sans une compréhension des modes d'appropriation et de gestion des forêts, les tentatives internationales pour ralentir la déforestation et promouvoir le développement rural seront vaines.

**FIGURE 1: TENURE FORESTIÈRE PAR RÉGION, 2008**



SOURCES: Sunderlin et al. 2008; ITTO/RRI 2009. Les données utilisées ici concernent 36 pays ayant les plus importantes couvertures forestières du monde, soit 85% des forêts mondiales.<sup>3</sup>



---

## 2 | CHINE: CADRE DE LA PLUS GRANDE REFORME DE TENURE FORESTIÈRE DANS L'HISTOIRE : BEAUCOUP RESTE ENCORE À FAIRE

La Chine a initié des réformes foncières au début des années 2000, mais leurs effets n'ont été connus qu'à partir de 2009 au terme d'une enquête effectuée au niveau national. Cette réforme peut être considérée comme la plus importante de l'histoire mondiale parce qu'elle a affectée 400 millions de propriétaires fonciers et 100 millions d'hectares de forêt. Elle permet aux groupements de propriétaires de forêts soit de réallouer leurs droits d'usage aux ménages, soit de les maintenir dans leur caractère collectif. De récentes recherches font état d'une avancée de certains collectifs vers une gestion collective et d'une petite mais significative évolution vers la propriété familiale. La propriété individuelle s'est légèrement accrue dans 7 des huit provinces enquêtées. Tout ceci a entraîné des augmentations des revenus paysans et de la plantation d'arbres.<sup>4</sup> Ces études indiquent aussi des ajustements effectués par les collectifs au niveau de leurs régimes de propriété, en réaction aux changements des conditions socioéconomiques. Ceci suggère ainsi que les réformes entreprises devraient permettre aux populations locales de s'adapter au changement climatique. Beaucoup reste certainement encore à faire. Il faut par exemple veiller au respect des droits et de la propriété foncière ethniques dans les systèmes traditionnels d'utilisation des terres ; mettre en place des mécanismes de réparation en justice et de réglementation du marché foncier afin de prévenir le phénomène d'accaparement par les élites au sein des communautés. L'expérience de la réforme chinoise est éminemment instructive pour d'autres pays qui envisagent une reconnaissance des droits fonciers collectifs.

---

## L'ÉTAT DE LA TENURE FORESTIÈRE AUJOURD'HUI : DES PROGRÈS INSUFFISANTS

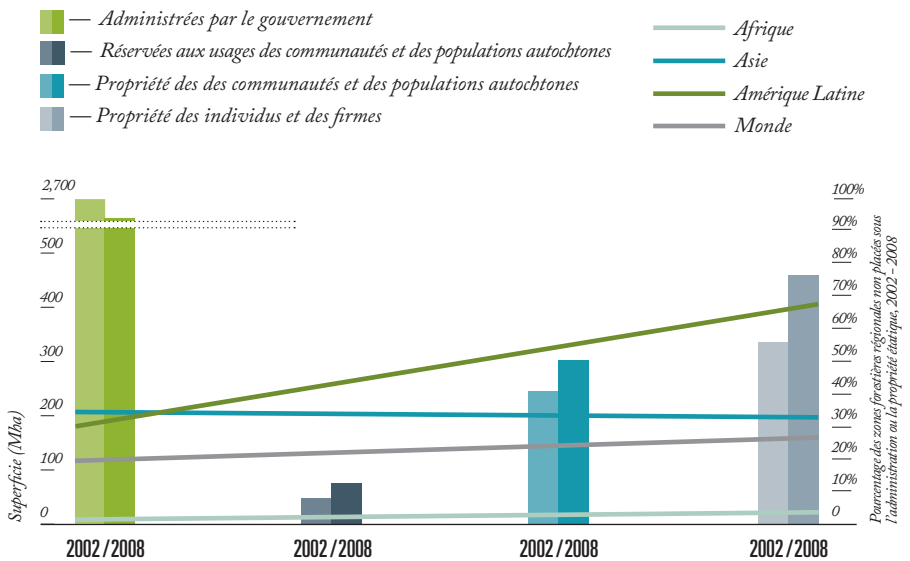
A l'heure actuelle, les Etats déclarent être propriétaires de près de 75% des forêts mondiales, tandis que juste un peu plus de 9% de ces terres appartiennent légalement aux populations forestières et autochtones.<sup>5</sup> Bien qu'on ait noté un début de changements au niveau de ce déséquilibre dans le système de propriété statutaire, on observe encore une large dominance des domaines appropriés par l'Etat, surtout en Afrique. La Figure 1 (à la page 6) donne un aperçu du degré de reconnaissance par les Etats des droits de tenure des populations indigènes et des communautés forestières en Afrique, Asie et Amérique Latine. A la différence de l'Afrique et de l'Asie, l'Amérique Latine

est la région où des progrès notables ont été enregistrés du point de vue de la reconnaissance des droits fonciers de ces populations. Si l'on tient en effet compte du rythme actuel des changements, il faudra attendre 270 ans pour voir la répartition foncière du Bassin du Congo équivaloir à celle qui a actuellement cours dans la Bassin Amazonien.

*Au rythme actuel de changement, il faudra 270 ans pour que la répartition foncière du Bassin du Congo corresponde à celle du Bassin Amazonien.*

La figure 2 présente des données indiquant les tendances de changements sur la tenure forestière entre 2002 et 2008. Il s'agit d'un stade transitoire ne correspondant plus à la propriété étatique intégrale des forêts et évoluant davantage vers une reconnaissance accrue des terres appropriées et gérées par les communautés, les ménages et les entreprises privées. Il y a de grandes variations entre les régions en termes du rythme de dévolution de la tenure forestière des Etats vers les communautés. L'Amérique Latine émerge de ce point de vue comme la région ayant entrepris le plus de changements positifs entre 2002 et 2008.

**FIGURE 2: CAMBIOS EN LA TENENCIA FORESTAL GLOBAL DE 2002 A 2008**



SOURCES: Sunderlin et al. 2008; ITTO/RRI 2009. Les données utilisées ici concernent 36 pays ayant les plus importantes couvertures forestières du monde, soit 85% des forêts mondiales.<sup>3</sup>

Cette transition foncière de l'Etat vers les communautés et les ménages traduit à la fois une réintégration des modes traditionnels de gouvernance, une avancée moderne vers plus d'équité, d'Etat de droit et de protection des droits humains. Les demandes par les populations des pays en voie de développement de reconnaissance de leurs droits sur les terres et ressources sont à mettre en rapport avec le phénomène de globalisation.

Cette transition peut être pacifique et graduelle, mais le plus souvent, elle s'est faite de manière conflictuelle. Les révolutions du début du 20ème siècle au Mexique ou des années 50 en Chine ont par exemple induit un transfert de la majorité des forêts de l'Etat et des grands propriétaires fonciers à des collectifs et aux ménages. En Europe et aux Etats-Unis, les communautés sont propriétaires de la majorité des terres forestières. En Nouvelle Zélande et au Canada, les Maoris et les tribus autochtones sont engagés dans un long processus de revendication de leurs droits sur les forêts (*voir Encadré 7*), et en Amérique Latine certaines Populations Autochtones ont réussi à faire reconnaître légalement leurs droits sur les terres. Les procès et négociations en cours entre les communautés autochtones et les immigrants témoignent des difficultés à trouver des solutions définitives aux problèmes de droit et des terres. Mais dans la majeure partie des pays en développement, la forte emprise étatique sur les ressources depuis la colonisation n'a pas favorisé l'émergence de modèles alternatifs. Les législations postcoloniales opérationnelles dans ces pays continuent de privilégier les droits des Etats au détriment des populations locales. Même dans les pays où des réformes ont été amorcées, la mise en application est lente, chroniquement sous financée et souvent contrée par des ministres récalcitrants (*voir Encadré 5*).

Les données gouvernementales sur la tenure doivent être prises avec caution du fait des lenteurs dans le processus de réforme et parce que les statistiques officielles tendent à sous-estimer les progrès significatifs effectués. Ces données ont aussi tendance à méconnaître le véritable flou existant entre les «forêts» et les «champs». Plusieurs forêts domaniales sont en fait des champs et vice-versa.

Les termes «tendances» et «transition» sont potentiellement trompeurs en ce sens qu'ils suggèrent des progrès positifs et unidirectionnels. Ils occultent ainsi la réalité qu'il peut y avoir (et qu'il y a souvent) des revirements ou des réglementations parallèles qui limitent la véritable portée des réformes des régimes fonciers. Les gouvernements peuvent à la fois reconnaître les droits et (légalement ou non) les supprimer; ce qui rend les populations locales incapables de les défendre effectivement, d'en faire usage et d'en tirer profit. Ces gouvernements peuvent également rendre les conditions d'exercice des droits tellement onéreuses que ceux-ci deviennent inutiles.

---

### 3 | «TROP POUR TRÈS PEU»: QUELS DROITS PRÉVAUDRONT AU PÉROU?»<sup>6</sup>

Le 5 Juin 2009, le long des petites routes de campagne traversant la jungle de l'Amazonie péruvienne, de violents affrontements entre la police militaire et les manifestants autochtones ont causé la mort de près de 100 personnes.<sup>7</sup> Le «Massacre de Bagua» a attiré l'attention du monde sur un bouillonnant conflit de droits aux ressources, dans les forêts où les droits des groupes autochtones sur les terres ancestrales s'étendent sur environ 45 millions d'hectares de terres sous contrat d'exploitation du pétrole et du gaz.<sup>8</sup> Pour exprimer leur protestation contre une série de décrets présidentiels mettant en cause leurs droits longtemps et difficilement acquis sur les terres forestières ancestrales, une coalition de groupes autochtones a pris d'assaut les principales routes et installations pétrolières. Après 57 jours de siège, le président Alan Garcia a déployé la force militaire sous la bannière de l'infâme axiome - trop de terres pour très peu de gens,<sup>9</sup> pour congédier violemment les manifestants. Il a maintenu les décrets au mépris de la Convention 169 de l'OIT et de la Déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples Autochtones ratifiées par le Pérou. Dépourvu de voies de recours face aux incalculables dégâts causés par l'exploitation du pétrole et du gaz sur leurs cours d'eau navigable, flore, faune et moyens d'existence, les leaders autochtones tentent actuellement de défier cette hypocrisie juridique endémique en mettant sur pied les bases d'un débat, bien au delà du Pérou.

---

## AU-DELÀ DE L'HINTERLAND: QUESTIONS CENTRALES ET TENDANCES DE LA NOUVELLE ÈRE

L'attention et les initiatives en faveur des droits et de la tenure forestières ont atteint un niveau sans précédent en 2009 et la tenure a fortement influencé de nombreuses questions abordées au cours de cette année. La présente section présente les grandes questions et tendances qui sont entrain de façonner le futur des zones forestières, fait le point sur les progrès accomplis et les régressions notées. Elle relève qu'il y aura des gagnants et des perdants, que la configuration des questions de tenure forestière et rurale en 2010 déterminera les contours et les orientations de la gouvernance et des usages forestiers au cours des prochaines décennies.

### DES ACQUIS SUR LE PLAN JURIDIQUE: RECONNAISSANCE DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET DES DROITS COMMUNAUTAIRES

*Nos ancêtres ont lutté pour et obtenu leur libération de l'esclavage... Nous luttons pour et avons gagné la nôtre pour une reconnaissance légale, le contrôle et la gestion de notre territoire.*

– S. Hugo Jabini, représentant des Saramakan et Goldman, récipiendaire du Prix de l'Environnement, 2009 <sup>10</sup>

Somme toute, 2009 a été une bonne année pour la tenure et les droits forestiers. De nombreux pays font actuellement de la réforme de tenure une question prioritaire du fait de ses effets bénéfiques sur l'ensemble des secteurs sociaux, le secteur privé inclu. Bien que de violentes régressions et intransigences continuent à être observées dans certains pays tels que le Pérou (*voir Encadré 3*), on note que la dynamique ambiante et généralisée de reconnaissance de ces questions ainsi que le niveau sans précédent d'organisations des populations locales et indigènes ont commencé à produire des résultats. Le fait d'avoir réussi à faire insérer la question des droits dans le débat sur la Réduction des Emissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) témoigne du travail ardu

---

#### 4 | LA PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE: LES COWBOYS DU CARBONE ET LA CORRUPTION

En 2005, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait la Une des nouvelles internationales pour son initiative visant à encourager les "Pays Tropicaux" à s'organiser en vue de recevoir les fonds d'appui à la préservation de leurs forêts. Mais en 2009 cette même Papouasie-Nouvelle Guinée était citée comme un exemple à éviter en termes de la mise en œuvre de REDD. En effet, le commerce du carbone dans ce pays a été lancé sans une caution et un contrôle législatifs et sans même l'existence d'un marché formel de carbone. Malgré la prétention d'une réglementation par le Bureau du Changement Climatique et de Durabilité de l'Environnement (OCCES), en 2009, les courtiers du carbone ont commencé à vendre les produits dérivés, à se partager les offres et les investissements. L'ampleur de la corruption a été très variable. Dans leur recherche de profit sur les forêts locales, des escrocs parcouraient les campagnes et faisaient payer environ 3 dollars par personne, en échange de droits d'émission de carbone. Des entreprises à financement australien auraient amené des propriétaires fonciers, parfois sous la menace du fusil, à signer des accords REDD, et obtenu l'autorisation du gouvernement ainsi que l'accréditation auprès d'entreprises internationales. Ces dernières ont à leur tour permis de générer des millions de dollars sur des marchés boursiers à travers des achats d'actions basées sur la prévision des recettes.<sup>11</sup> À l'autre extrême, les titres de carbone soutenus par l'Etat ont été émis et puis apparemment vendus par des intermédiaires sur le marché volontaire international. En outre, les engagements liés à REDD n'ont apparemment eu aucun effet sur la gestion forestière ou les pratiques d'exploitation forestière. Plus de deux millions d'hectares de forêts ont récemment été accordés à titre de baux agricoles de 99 ans, donnant ainsi lieu à des abattages systématiques. Des concessions continuent à être allouées à l'industrie forestière.

---

et de longue haleine mené par de nombreux défenseurs de cette cause à travers le monde.

En 2009, les Peuples Autochtones ont réussi à prendre des mesures supplémentaires en vue de la reconnaissance juridique de leurs droits sur d'importants territoires surtout en Amérique Latine. Après des décennies d'affrontements meurtriers entre les populations autochtones, d'envahissants propriétaires de ranchs et les exploitants miniers, la Cour suprême brésilienne a déclaré en Mars 2009 que les droits fonciers accordés en 2005 à la réserve autochtone Raposa Serra do Sol restaient valables. Ceci était le signal d'une possible évolution vers une régularisation étatique plus étendue des droits coutumiers de ces populations, malgré l'opposition politique locale.<sup>12</sup> L'on remarque même des évolutions positives allant dans le sens de la clarification de la propriété du carbone. Une étude juridique approfondie commandée par Forest Trends a établi que les populations Surui étaient les propriétaires légaux des droits sur le carbone forestier lié à leurs terres de Rondônia, au Brésil en vertu à la fois du droit national et international.<sup>13</sup>

Au Surinam les Saramaka – un groupe reconnu de descendants d'esclaves qui se sont affranchis ont reçu le Prix Goldman pour l'Environnement en récompense de leur lutte pour protéger leurs terres forestières. A la suite de cet événement, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, à travers un acte juridiquement contraignant, a pris la décision historique de reconnaître les Terres Collectives des Saramaka (*voir Encadré 8*).<sup>14</sup>

## **SOULÈVEMENTS ET CONFLITS: “LA CONSTITUTION EST EN PAPIER, LA BAÏONNETTE EN ACIER”**

Ce vieux proverbe haïtien rappelle avec horreur et clarté, la fragilité de la loi et du pouvoir de la violence. Les conflits entre les communautés forestières et les étrangers (exploitants forestiers, exploitants minier et chasseurs) ne sont pas un phénomène nouveau. Auparavant, les conflits étaient souvent limités en nombre, et de courte durée – les communautés forestières étant rapidement accablés par les forces externes. En 2009, les choses étaient différentes. Au même moment que des puissants investisseurs internationaux et les États s'apercevaient des énormes profits potentiels pouvant être générés des forêts tropicales restantes, de violents conflits dans et au sujet des forêts se sont déclenchés et ont à nouveau fait rage. Les conflits meurtriers au Pérou (*voir Encadré 3*) et la répression d'une insurrection de longue date en Inde (*voir Encadré 5*) sont les exemples les plus édifiants. Mais certains conflits locaux longtemps ignorés en rapport aux droits sur les ressources se sont mués en conflits internationaux. C'est le cas des conflits en Afghanistan et dans le Delta du Niger, où les insurgés commencent à se répandre le long de la côte ouest-africaine.<sup>15</sup> Il y en aura certainement davantage dans le futur. En effet,

---

## 5 | INDE: LES DROITS, LES FUSILS ET LA DÉMOCRATIE <sup>16</sup>

En 2009 en Inde, la société civile a été particulièrement vigilante au sujet de la mise en application de la récente loi sur les droits forestiers. La promulgation en 2006 de la loi sur les Tribus Autochtones et Autres Habitants Traditionnels des Forêts (la Loi sur la Reconnaissance des Droits Forestiers) a été saluée comme un important jalon dans la longue lutte des groupes tribaux indiens et des habitants des forêts. Tout en admettant qu'il avait commis une injustice historique en niant les droits des habitants de forêt, L'État indien s'est engagé à réparer ce préjudice à travers des actions spécifiques.

Des rapports de terrain montrent cependant qu'il y a eu peu de changements véritables. Très peu d'efforts ont été menés pour informer les villageois sur les dispositions légales et nombreux d'entre eux n'ont même pas encore eu la possibilité de déposer des requêtes individuelles. Pour ceux qui ont soumis des plaintes et obtenu des titres, le service forestier a tout fait pour s'assurer que les terres concédées soient seulement une portion des terres habitées et mises en culture. Bien que le droit de faire appel soit inscrit dans la législation, les requérants n'ont jamais pu en faire usage pour contester de telles décisions. Le plus grand défaut de la mise en œuvre de la loi c'est la négligence totale des droits communautaires. Jusqu'à présent, les droits forestiers communautaires n'ont été reconus que pour deux villages dans l'ensemble de l'Etat de Maharashtra.

Ces phénomènes se produisent dans un contexte marqué par les affrontements entre les rebelles Maoistes et le gouvernement. En mi-2009, ce dernier a constitué des milliers de forces para-militaires dans le but ostensible d'éliminer ces Maoistes. Des cas d'assassinats, de viols et de torture d'*Adivasis* ordinaires par les forces de sécurité commencent à être révélés dans le district de Bastar où l'opération "Green hunt" initiée par le gouvernement a commencé à prendre forme. Malgré des efforts remarquables des leaders de la société civile et des organisations pour empêcher la poursuite du bain de sang par le gouvernement, la situation demeure inquiétante. De nombreuses personnes estiment que le véritable objectif est d'exclure les populations *Adivasis* des terres riches en minerais dans le but de les céder aux entreprises.

---

en raison des demandes croissantes de contrôle sur les ressources de valeur, l'on observera certainement une multiplication de violents conflits s'y rapportant.

### REDD: UN FRUIT D'ACCÈS FACILE, MAIS DIFFICILE À AVALER

*« Nous savons que la mise en application de REDD nécessitera de nouvelles lois, des réformes foncières et de nouvelles institutions. Si les pays ne donnent pas satisfaction, ils ne seront pas payés. Il est en effet question de rémunérer des services. Un échec de ce point de vue aura d'énormes conséquences »* — Hans Brattskar, Directeur de l'Initiative internationale Norvégienne sur les Forêts et le Climat.<sup>17</sup>

Alors que les poussières issues du chaos de Copenhague se dissipent, l'initiative REDD s'en tire avec au moins 3,5 milliards de dollars américains – soit plus du double de l'APD en faveur des forêts. Le fait que ce mécanisme n'est cependant pas accompagné d'un cadre ou de normes pour le guider de manière responsable, donne à penser que nous entrons dans une phase d'incertitude permanente, et peut-être même de grande spéculation sur le court terme. La combinaison de nouvelles ressources financières avec des moyens de contrôle limités accroît considérablement les risques et pressions sur les forêts et les populations forestières. L'absence actuelle d'une véritable architecture pour REDD implique que le marché du carbone et son financement seront internationaux, mais que la justice et le droit de recours seront nationaux.

REDD a été cité comme l'un des rares points de consensus à Copenhague. Cette initiative a été promue par les "pays du 'nord'" en raison de son potentiel de réduction facile et à bon marché des émissions et des compensations à faible coût. Elle a été soutenue par le "pays du 'sud'" du fait de l'attrait des financements et des investissements. Les programmes internationaux tels que le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF), l'ONU-REDD, et le Programme d'investissement pour les forêts de la Banque mondiale ont été mis en place pour générer des résultats pilotes à temps dans la perspective de COP15. Mais à mesure que ces résultats se sont mis en place, toutes les complications inhérentes au ralentissement de la déforestation ont refait surface : l'effectivité de REDD ne sera pas évidente. Le FPCF et l'ONU-REDD ont reçu des dons et des promesses de plus de 186 millions de dollars américains de quelques gouvernements. Mais comme indicateurs des difficultés futures à transformer les promesses en réduction des émissions, on note que jusqu'à ce jour, seule une petite portion de fonds a été allouée aux actions sur le terrain.<sup>18</sup>

### *Le REDD renforcera-t-il la vieille conception infondée d'après laquelle les pauvres sont responsables de la déforestation ?*

Le discours international sur le REDD s'est en grande partie focalisé sur la nécessité des financements alors qu'il est établi que la déforestation est le plus souvent causée par les décisions des États d'exploiter les forêts ou de les convertir à d'autres usages. Ce sont non pas les financements mais la volonté politique qui constitue la contrainte majeure. Malgré ceci, il est généralement admis que la compensation des coûts de la lutte contre la déforestation constituera la réponse au problème de la déforestation. De nombreuses questions demeurent pour 2010 : par exemple, les États cesseront-ils de soutenir la déforestation et l'exploitation forestière non durable ? le REDD renforcera-t-il la vieille conception infondée selon laquelle les pauvres sont responsables de la déforestation ?



Malgré les doutes qui continuent d'entourer le REDD, les fonds existant de préparation de ce mécanisme ont été salués avec raison parce qu'ils ont permis de mettre en place des structures de gouvernance innovantes regroupant les représentants des Populations Autochtones et de la société civile à l'instar du Conseil Politique de l'ONU-REDD, de la Réunion des Partenaires de FPCF et du Programme d'Investissement pour les Forêts (de la Banque mondiale). Ce progrès ne saurait être ignoré, car il laisse entrevoir les véritables défis auxquels le REDD devra faire face dans sa mise en œuvre. Il reste cependant que, même là où elle est reconnue, la capacité opérationnelle d'intégration de la participation locale et de garantie de la reconnaissance des droits dans le REDD est très limitée. Le monde est donc encore bien loin d'être "la préparation pour la REDD".

## A QUI APPARTIENT LE CARBONE? CONFUSION, CORRUPTION ET COMMUNAUTÉS

*« Des sonnettes d'alarme retentissent. C'est tout simplement trop vaste pour être contrôlé. Les risques de criminalité sont étendus et n'ont pas été pris en compte par ceux qui l'ont mis sur pied... les syndicats de crime organisé sont entrain de cibler le marché de carbone naissant. Je rapporterai à la Banque que les mécanismes REDD sont sujets à de nombreux abus »* –Peter Younger, Specialist des Crimes Environnementaux à Interpol <sup>19</sup>

---

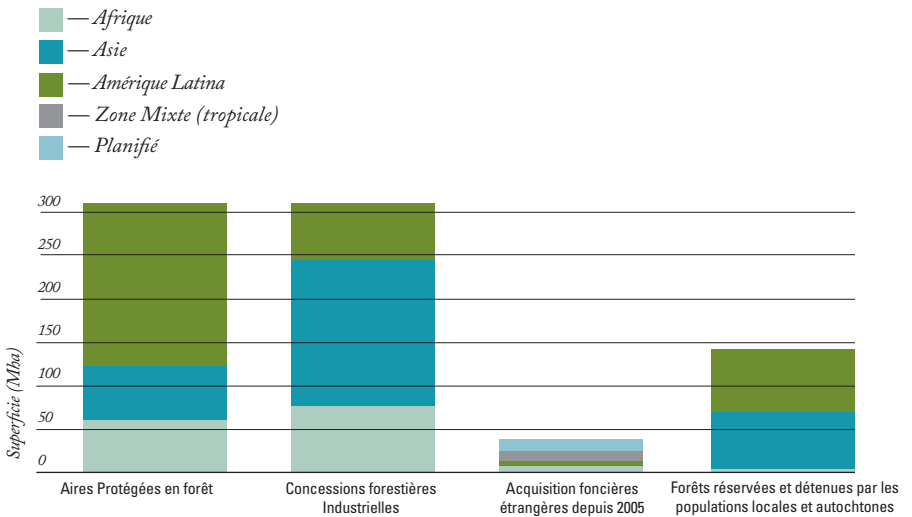
### 6 | AFGHANISTAN: QUAND LA RESSOURCE FONCIÈRE DEVIENT UN TERRAIN D'AFFRONTEMENT <sup>20</sup>

Avec seulement 7% des terres fertiles, l'utilisation des terres pastorales est vitale à la subsistance en milieu rural Afghan (plus de la moitié de la superficie des terres de la région). Alors que le problème de la propriété féodale des terres agricoles a été partiellement abordé dans les années 1960 et 1970, l'on a laissé se gangrenner la question plus troublante des droits fonciers: A qui appartiennent les pâturages? (ressource qui, avec l'eau, constituent à bien des égards, les plus importantes ressources naturelles en Afghanistan). Longtemps revendiqués par le gouvernement à majorité Pachtoune comme propriété de l'État, ces terres ont été systématiquement réaffectées aux nomades Pachtounes. Pendant la guerre civile (1978-2001) les sédentaires Hazara les ont revendiquées comme étant leur propriété coutumière. Bien que le gouvernement se soit engagé à reconnaître qu'au moins certains pâturages n'appartiennent pas à l'État, les lenteurs administratives ont donné lieu à l'ouverture d'un nouveau front dans la guerre contre l'insurrection. Depuis 2007, les nomades Pachtounes ont publiquement reçu le soutien des Talibans. Les sédentaires chiites Hazaras menacent quant à eux de recourir à l'appui de l'Iran. Des centaines de per-

sonnes ont été tuées depuis 2007 pendant l'ouverture des alpages pour les pâtures du printemps et de l'été. Des démarches juridiques et des stratégies de médiation ont été mises en place sur le plan local pour limiter ces confrontations, mais ont présentement besoin de l'appui des forces locales et de coalition. Pendant ce temps, une importante partie du peu de ressources forestières existantes (moins de 2% de la superficie des terres de la région) a été perdue au cours des huit dernières années du fait des bombardements ou des défrichages, en particulier dans la zone frontalière avec le Pakistan. La législation sur la gestion communautaire des forêts est en cours d'adoption, mais n'implique pas un transfert de la tenure légale, même là où il est clairement établi que la population est le propriétaire coutumier.

Le carbone forestier ne représentait pas grand chose pour les propriétaires forestiers, jusqu'en 2009 ; année au cours de laquelle les pays les plus développés ont commencé à annoncer les objectifs d'émission, et où un accord sur REDD est devenu probable. Cela dit, l'intérêt de l'Etat pour le carbone est le résultat d'une longue histoire. En 2002, les propriétaires forestiers privés néo-zélandais se sont entendus dire un jour à leur réveil que leur gouvernement avait soudainement décrété que tout le carbone contenu dans leurs arbres était une propriété étatique ; et que cette décision était nécessaire parce que

**FIGURE 3: TERRES RÉSERVÉES À LA CONSERVATION, L'INDUSTRIE ET AUX COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES**



NOTE: "La Aires Protégées en forêts" renvoie à la superficie totale des aires protégées en forêt dans le monde en 2009. Les données relatives aux "Concessions forestières Industrielles" et aux "Forêts réservées et détenues par les populations locales et autochtones" datent de 2008 et couvrent 14 pays tropicaux. Les "Acquisitions foncières étrangères" représentent des cas documentés d'achat de terrains par les firmes étrangères dans les pays tropicaux depuis 2005. Ces cas ont été compilés à partir de diverses sources par RRI. Voir note de fin de document 21 pour les titres complets des publications de référence.

s'incrinant en ligne des engagements liés au Protocole de Kyoto.<sup>22</sup> Il s'en est suivi un grand tollé, des menaces de poursuites judiciaires, des campagnes publicitaires, la restriction par les membres de l'Association des propriétaires forestiers de l'accès aux forêts des représentants du gouvernement pour effectuer des mesures. Ceci a amené le gouvernement, quelques années plus tard à laisser à la population le choix de prendre des crédits de carbone (et les responsabilités associés).

Cet exemple néo zélandaise apparaît comme un signe avant-coureur de la multiplication de phénomènes similaires, à la fois en raison de la valeur croissante du carbone et parce que très peu de pays dans le monde disposent de cadres juridiques intégrant le carbone. En se référant à la présomption juridique fort répandue d'après laquelle « le carbone est associé aux arbres et les arbres sont liés à la terre », l'on peut dire que « le carbone est associée aux arbres et à la terre ». Cette logique paraît bien naïve en raison de la nature confuse et conflictuelle de la tenure forestière dans la plupart des pays du monde.

---

## 7 | COLOMBIE BRITANNIQUE ET NOUVELLE ZÉLANDE: VERS UNE PROPRIÉTÉ ET UNE GOUVERNANCE FORESTIÈRE AUTOCHTONE

Comme dans d'autres territoires du Commonwealth britannique, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Zélande ont pris des mesures pour reconnaître les droits des Peuples Autochtones. Le 4 Juillet 2009, près de 500 millions de dollars néo zélandais, représentant des actifs forestiers comprenant 176.000 ha de terres, a été remis aux représentants des communautés traditionnelles.<sup>23</sup> La reconnaissance juridique de la propriété foncière des Maoris en Nouvelle-Zélande a été au coeur des débats autour de la mise en œuvre du Traité de Waitangi (1840). En réaction aux violations passées de ce Traité, *l'Acte sur l'Aménagement Collectif des terres forestières centrales de l'Île du Nord de 2008* (considéré de manière informelle comme Traité de Treelords) a été promulgué en loi, mettant ainsi un terme à près de 20 années de conflit juridique sur les terres et ressources des Iwi.

En 2005, un accord entre la Colombie-Britannique et les populations autochtones, nommés les « Premières Nations », a établi de nouveaux rapports de type gouvernement à gouvernement (entre les deux entités) fondés sur le respect, la reconnaissance et l'avancement de la propriété et des droits des Premières Nations.<sup>24</sup> Selon un document de travail ayant trait à la mise en œuvre de ces « nouveaux rapports », la loi proposée sur la Reconnaissance et la Réconciliation<sup>25</sup> devrait reconnaître les droits et propriétés des Premières Nations, favoriser des prises de décision conjointes sur les terres et les ressources, permettre des accords de partage des revenus et des bénéfices, restaurer les capacités des tribus autochtones, et établir des mécanismes de règlement des différends. Ces deux cas illustrent le rééquilibrage des relations de pouvoir, à travers le transfert officiel de la propriété, avec comme implication, un plus grand pouvoir de décision accordé aux autorités locales / autochtones sur la terre et ses ressources.

---

Là où il y a de la valeur et de la confusion, il ya aussi un risque élevé de corruption, et 2009 restera dans les esprits comme la première année au cours de laquelle a eu lieu une grande filouterie sur le carbone. Juste avant le sommet de Copenhague sur le climat, le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a silencieusement démantelé son Bureau du Changement Climatique et de la Durabilité de l'Environnement. Cette dissolution s'est faite à l'issue d'accusations persistantes et très médiatisées indiquant que cette institution avait illégalement vendu des certificats de propriété du carbone à 100 millions de dollars australiens à une entreprise australienne sans avoir consulté les populations forestières, vrais propriétaires légaux des forêts du pays (*voir Encadré 4*).<sup>26</sup> Le vaste flou juridique, l'inapplication étendue de la loi et l'augmentation générale de la valeur ont retenu l'attention d'Interpol en 2009 et les experts en crimes de l'environnement international.

## **EXPROPRIATION FONCIÈRE INTERNATIONALE ET FAMINE : DES PROBLÈMES APPELÉS À S'AMPLIFIER**

La prédominance des aires protégées publiques, des concessions forestières industrielles, et la faiblesse historique de la gouvernance dans les régions forestières donnent à penser que l'accaparement des terres dans ces zones n'est pas nouveau (*voir Figure 3*). En effet, les portions de forêts contenues dans les parcs et les concessions sont encore quatre fois plus grands que les superficies forestières détenues ou gérées par les communautés.<sup>27</sup> Malgré la profonde crise financière mondiale, 2009 a été une année de dépossession foncière sans précédent.<sup>28</sup> La concurrence sur les terres productives du monde, y compris celles sous couvert forestier, est devenue féroce.

Les entreprises ont investi au total près de 100 milliards de dollars américains pour l'acquisition des terres à travers le monde au cours des cinq dernières années.<sup>29</sup> Au moins 24.8 millions d'hectares de ces terres ont été acquis depuis 2005 (*voir Figure 3*), et ceci parallèlement à une augmentation spectaculaire de la faim dans le monde. La FAO estime que la population d'affamés s'est accrue d'environ 100 millions de personnes depuis 2008, et que plus de la moitié de la population africaine souffre de malnutrition.<sup>30</sup> Depuis juin 2008, plus de 180 achats de terres agricoles ou d'accords de bail portant sur 37 millions d'ha ont été enregistrés en Afrique avec 40% de ces opérations menées dans le cadre de la coopération Sud – Sud.<sup>31</sup>

*De nombreux pays font actuellement de la réforme foncière une question prioritaire en raison de ses effets bénéfiques sur l'ensemble des secteurs sociaux, le secteur privé inclu.*

---

## 8 | LES SARAMAKA: UNE VICTOIRE JURIDIQUE, UNE MISE EN ŒUVRE RETARDÉE OU IGNORÉE

*« Les enfants sont venus nous dire qu'il y avait des Chinois dans les bois. Je ne sais pas pourquoi, mais les Chinois sont allés directement dans ma ferme, où j'ai semé des arachides, et ils y ont mis leurs équipements, machines et conteneurs. Ils n'ont parlé à personne, même pas avec moi ... Nous avions eu très peur... »<sup>32</sup>*

C'est Sylvia Adjako, un membre du clan Saramaka lô matjâu, qui a fait ce témoignage de la journée où des concessionnaires illégaux sont arrivés la première fois pour exploiter du bois sur ses terres traditionnelles. La Cour Inter-Américaine des Droits de l'Homme a désapprouvé ces utilisations et occupations des terres, et statué en faveur du droit des Saramaka à disposer de leur territoire traditionnel. Cette Cour a fait état d'une «... relation spéciale avec leurs territoires ancestraux qui exige des mesures spéciales en vertu des droits humanitaires internationaux, afin de garantir leur survie physique et culturelle. »<sup>33</sup> Cette affaire qui a créé un précédent dans la reconnaissance de droits collectifs aux populations non autochtones, constitue une étape révolutionnaire dans les réformes de la tenure statutaire en Amérique Latine. Le gouvernement du Surinam ne s'est pas encore toutefois conformé à l'ordonnance de la Cour requérant la délimitation, la démarcation des terres traditionnelles des Saramaka, et l'octroi à ces derniers de titres collectifs sur ces terres, ou l'arrêt de l'activité concessionnaire sur leur territoire, bien que celle-ci dispose encore d'une année pour se mettre en conformité avec la décision de la Cour.<sup>34</sup> En attendant de voir ces changements se matérialiser, les concessions d'extraction et le développement des réserves naturelles<sup>35</sup> continueront à priver les Saramaka des ressources qui leur reviennent de droit et à menacer ainsi leur intégrité.

---

Les revenus espérés de la propriété du carbone forestier sont entrain de devenir un catalyseur du renouveau gouvernemental et de demandes par les grands propriétaires fonciers d'aires protégées publiques et des servitudes de conservation privées. Alors que la conservation internationale est entrain de s'orienter vers des approches fortement axées sur les droits, les Etats et les autres défenseurs enthousiastes de la conservation essaient de ressuciter de vieux modèles en réaction à cette nouvelle possibilité de financement. C'est peut-être au Népal qu'on va assister à la première grande expropriation foncière au nom du changement climatique. Dans un pays qui peut se féliciter d'avoir réussi à mettre sur pied une approche de conservation et de foresterie communautaire centrée sur les populations, le gouvernement vient d'annoncer la création de trois nouveaux parcs sans la moindre consultation des usagers locaux des forêts.<sup>36</sup>

L'émergence de REDD se fait au milieu d'un débat féroce sur les stratégies appropriées de lutte contre la faim: un côté plaide pour un rendement accru grâce à de meilleures technologies, une intensification de l'agriculture, et la sauvegarde des terres marginales pour le reboisement; l'autre côté milite en faveur d'une augmentation du contrôle local sur les

systèmes alimentaires et d'une réduction de l'exposition de l'agriculture à la volatilité (des prix) du marché mondial.<sup>37</sup> Toutes ces deux options nécessitent l'utilisation de nouvelles terres forestières. Comment les politiques de REDD peuvent-elles influencer ce débat? Quelles pourraient être les effets des initiatives de réduction de la déforestation sur la sécurité alimentaire locale?

## **FORÊTS ET POPULATIONS FORESTIÈRES SOUS LE REGARD DES SATELITES : INTRUSIONS DANS LA « CUISINE » DE MINA**

Lors d'une conférence internationale à la fin de 2008, Mina Setra, chef de la section politique internationale de l'Alliance des Populations Indigènes de l'Archipel (AMAN), a posé la question suivante au gouvernement Indonésien et aux financiers mondiaux de REDD : quel droit ceux-ci avaient sur "sa cuisine", c'est-à-dire les forêts naturelles et les terres qui ont servi de demeure à son peuple depuis des générations.<sup>38</sup> À la fin de 2009, il y a eu un foisonnement de nouveaux et très puissants outils de SIG pour la cartographie, les mesures et le contrôle des forêts ; tous disponibles gratuitement sur Internet et accessibles partout dans le monde. Il s'agit notamment des systèmes de surveillance de la conservation des forêts et de reforestation en rapport à REDD, la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques), aux mécanismes issus du Protocole de Kyoto, et aux programmes et marchés volontaires de carbone.

*Les cartes peuvent être utilisées par des étrangers et les Etats comme un moyen d'accès à des ressources lointaines qui étaient auparavant invisibles.*

Une carte sur les indicateurs de carbone destiné aux investisseurs évalue actuellement le poids des paysages forestiers dans le monde entier afin de déterminer leur faisabilité et rentabilité en tant que puits de carbone. Un partenariat mondial de 80 Etats et 56 organisations est entrain de mettre sur pied des normes et des données détaillées sur un Portail de Contrôle du Carbone Forestier destiné à appuyer le suivi, le reportage et la vérification des informations qui seront requises par des structures futures de régulation du climat.<sup>39</sup> Des cartes basées sur une utilisation sophistiquée du GPS sont aussi entrain d'être préparées par et pour les populations enclavées des zones forestières de l'Amazonie, du Bassin du Congo et de l'Archipel Indonésien. Toute chose qui leur permettrait de documenter leurs revendications traditionnelles et usages de la forêt.

Ces outils et nouvelles technologies constituent de grandes opportunités pour les communautés forestières désireuses de documenter leur intendance des terres forestières. Au même moment, il y a aussi un risque de rendre les terres et

ressources des communautés visibles à n'importe qui et n'importe où. Comme l'a expliqué Mina Setra, les populations forestières ont de bonnes raisons de redouter la perte de leur autonomie et de leurs droits. Des systèmes agroforestiers et sylvo-pastoraux complexes sont facilement et faussement classés comme des forêts dégradées, alors qu'ils sont en fait des modèles cycliques légitimes et écologiquement viables d'utilisation des terres et des ressources. Les cartes peuvent être utilisées par des étrangers et les Etats comme un moyen d'accès à des ressources distantes qui étaient auparavant invisibles. Les exemples des Saramaka et Surui constituent un précédent parce que les populations locales disposent de leur propre base d'information et l'utilisent pour négocier activement leurs droits (*Voir Encadré 8*).<sup>40</sup>

## DANS LA PERSPECTIVE DE 2010: DES POTENTIELS SANS PRÉCÉDENTS, MAIS DES RISQUES ÉNORMES

2010 marquera le début d'une nouvelle ère pour les populations et les forêts dans les pays en développement. Avec ou sans un accord international sur le climat, les régions forestières du monde seront soumises à d'énormes influences et pressions de divers groupes d'intérêt mentionnés dans ce rapport. Bien que ces groupes soient dispersés dans le monde, leurs actions se coaliseront au niveau local, là où vivent les communautés dont la vie et les moyens de subsistance sont en jeu. Les pays du Nord, les investisseurs de tout bord et les commerçants de tous poils inspecteront et se battront pour les terres forestières, à travers des négociations, des leurre et peut-être même la corruption des gouvernements des pays en développement – qui demeurent encore les principaux maîtres de la plupart des forêts – dans le but de les persuader à conclure des marchés avec eux. L'ère des forêts vues comme des hinterlands, est révolue. Tout en continuant à demeurer des réalités lointaines, elles seront morcelées, contrôlées et utilisées comme (jamais auparavant), monnaie d'échange politique internationale. Cela accentue davantage les risques de conflit et de violence.

Mais cette pression sans précédent sur les forêts sera abordée avec des niveaux inédits d'organisation communautaire, de compétence, et certainement d'oppositions. Avec les nouveaux financements et intérêts sur les forêts, s'ouvrent également de nombreuses opportunités comme par exemple celle d'accroître les revenus, d'augmenter le pouvoir politique réel des communautés forestières et de faire avancer la reconnaissance de leurs droits. Mais ainsi

qu'on a pu le noter à Copenhague, la saisie de ces opportunités ne se fera pas sans lutte. Les intérêts particuliers des exploitants forestiers industriels, des organismes gouvernementaux récalcitrants, des organisations de conservation conventionnelles, le secteur agro-industriel, et à présent, les émetteurs de carbone nouvellement engagés du Nord, ne laisseront passer la possibilité d'obtenir cet argent et à ce moment politique.

Le passage de la phase de l'hinterland sous contrôle de l'étranger à celle d'une gouvernance forestière démocratique et de développement localement induits, exigera des modifications substantielles dans les activités dominantes, les modèles de conservation et de développement. Quant à savoir si ces forces conventionnelles continueront à dominer, ou si la gouvernance forestière évoluera pour respecter et refléter les droits et aspirations locales, tout dépendra de la façon avec laquelle le monde répondra à quatre séries de questions centrales en 2010.

### **Y'aura-t-il un accord juridique sur le changement climatique et sa mise en application effective ?**

L'indécision résultant de Copenhague donne lieu à de nombreuses incertitudes et la promesse de nouveaux financements incitera de nouvelles spéculations sur les marchés. Sans une architecture d'ensemble, le marché – ainsi que le climat – sera chaotique, et le risque de corruption généralisé. Les Etats peuvent-ils s'entendre sur un traité, ou allons-nous continuer avec les initiatives nationales, les accords bilatéraux et les marchés privés déconnectés? Interpol et la coalition internationale de lutte contre le crime seront-ils en mesure de contenir la corruption? Quelles règles triompheront-elles ? Malheureusement, sans un large consensus mondial, l'on sera bien éloigné de la justice et du potentiel de recours juridique pour les violations de contrat et les abus à l'encontre des populations locales.

### **Le REDD entraînera-t-il réellement une réforme de la gouvernance?**

Les fonds destinés à aider les gouvernements à être « prêts pour la REDD » par Copenhague étaient bien sous-utilisés, principalement en raison d'une manque de volonté politique et de capacités pour mettre en œuvre les réformes de gouvernance nécessaires et établir des systèmes pouvant permettre une surveillance adéquate des forêts ainsi qu'une application des règles et des accords. L'argent n'est pas apparu comme un obstacle pour s'engager dans la véritable tâche de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation. Déjà, on note actuellement un nouvel engagement massif des pays du Nord, non seulement pour réduire les émissions provenant des forêts, mais aussi rechercher des compensations à coûts réduits pour les émissions continues du Nord. Le Groupe d'experts sur l'adaptation des forêts au changement climatique se réunira en Norvège en



mi-2010 pour statuer sur les prochaines étapes dans la mise en place des règles et normes internationales pour REDD.

Les Etats entreprennent-ils de nécessaires réformes de tenure et de gouvernance pour réellement réduire les émissions – ou alors la contre pression politique et les intérêts pervers autour des programmes REDD seront-ils si importants que l'argent sera dilapidé ? Les programmes REDD nationaux pourront-ils empêcher les utilisations traditionnelles des terres par les populations autochtones et locales ? Les citoyens et le grand public pourront-ils avoir accès à toutes les nouvelles données générées par les gouvernements ? Les pays du Nord insisteront-ils vraiment sur et imposeront-ils leurs normes avant les déboursements, vu les pressions politiques domestiques militant pour des compensations faciles, dans le contexte des autres urgences et questions cruciales et immédiatement menaçantes de géopolitique ? Les réponses à ces questions permettront de dire non seulement si les interventions du REDD vont entraîner les réformes de gouvernance souhaitées, mais aussi si ce mécanisme conduira à des réductions effectives des gaz à effet de serre.

### **Que vont devenir la Banque Mondiale et les Donateurs de développement?**

La Banque a été mise en place après la deuxième guerre mondiale dans le but de financer la reconstruction des pays européens. Depuis lors, son centre d'intérêt s'est déplacé vers les pays en développement, et dans ce processus, elle a élaboré des garanties pionnières de projets sur le plan mondial et des mécanismes indépendants de contrôle pour s'assurer qu'elle était sur le droit chemin. La Banque étant aujourd'hui en passe de devenir l'instrument mondial de lutte contre le changement climatique, les donateurs souhaitent qu'elle s'élargisse davantage pour devenir plus qu'une simple institution financière. En fait, la Banque proclame aujourd'hui sa position « essentielle » dans le monde.

Les contradictions sont flagrantes : d'un côté, elle s'engage à respecter la nouvelle charte des droits de l'homme et la Déclaration de l'ONU sur les Droits des Peuples Autochtones, et initie des projets progressistes de foresterie communautaire. Mais de l'autre, elle appuie les projets qui menacent et déstabilisent la gouvernance et les droits locaux. Dans le même ordre d'idées, elle se montre apparemment incapable d'intégrer ces normes internationales dans ses propres mesures de sauvegarde et ses politiques. Ce comportement ambigu s'explique d'une part par le fait que, en tant que propriétaire d'un gouvernement, elle ne jouit pas de pouvoir et d'autorité nécessaires pour amener les pays membres à adopter des normes internationales, et d'autre part parce que, en raison de son caractère bureaucratique, il lui est plus facile de soutenir le statu quo et les programmes des gouvernements établis que de promouvoir des changements progressistes.

Au fond, les donateurs et les défenseurs de droits sont entrain de lui demander de se comporter non pas comme une banque gouvernementale mais comme un mécanisme de transfert financier qui conditionne les fonds sur la base des normes internationales, en d'autres termes, ils lui demandent et espèrent qu'elle se mue en une institution qu'elle n'est pas. Les leçons d'expérience indiquent que la Banque mondiale ne sera pas un canal facile et incontestable pour le REDD ou les autres financements sur le climat. Quelle Banque mondiale dominera 2010 et y'aura-t-il une franche ré-évaluation de l'architecture du développement indispensable pour appuyer les initiatives locales et protéger la planète contre le changement climatique ?

### Question centrale : Qui Commande et Qui Décide ?

Présentement, de nombreux et puissants acteurs exercent des pressions pour influencer les accords sur le climat, les marchés internationaux et le futur des forêts. Ce sont en l'occurrence : les émetteurs de carbone du Nord, les gouvernements des pays en développement et les investisseurs spéculant sur le carbone, les matières premières et la terre. Qui prendra les décisions aux niveaux international, national et local sur ce qui est fait et n'est pas fait ? Le système de prise de décision de l'ONU sur le changement climatique a longtemps montré ses failles, au moment même où des groupes de gouvernements se constituent pour établir de nouvelles règles sur le climat. Il pourrait y avoir des réactions violentes contre le rôle de décideur de l'ONU et celui très influent des Peuples Autochtones. Les Etats des pays en développement pourront-ils librement, volontairement, de manière avisée et représentative approuver les nouveaux accords internationaux ? Les représentants des communautés locales participeront-ils à ces prises de décisions, seront-ils consultés sur ce qui est fait de ou sur leurs terres, disposeront-ils d'un réel pouvoir pour donner ou s'abstenir de donner leur consentement ? Mina pourra-t-elle avoir le pouvoir de demander à des gens de quitter de sa cuisine ?

La nouvelle ère sera-t-elle centrée sur le local et les droits ou continuera-t-on avec le même contrôle extérieur ? Les réponses à ces questions détermineront la nature des régions forestières du monde dans le futur. Le monde se trouve à une phase de grandes opportunités. Les actions des communautés, des avocats et des Etats en 2010 pourront entraîner des régressions dévastatrices ou induire de grands changements positifs. Le futur des forêts et des communautés forestières est suspendu sur une balance. Dans la perspective du Sommet de Copenhague, ces groupes ont démontré qu'ils avaient la capacité, la volonté et les moyens pour s'engager dans la politique à un niveau international. A présent, la compétition est retournée aux niveaux local et national où les règles et les bénéfices seront classés. La tâche de renforcement des droits locaux, des organisations locales, et de la gouvernance est plus pertinente et urgente que jamais.

## NOTES DE FIN DE DOCUMENT

1. Alden Wily, Liz. 2009. "Fodder for War? Getting to the Crux of the Natural Resources Crisis." Présentation faite lors d'une rencontre publique à Overseas Development Institute, Londres, 26 Novembre 2009.
2. Basé sur les données sur la superposition des tenures (Sunderlin et al. 2008. *From Exclusion to Ownership: Challenges and Opportunities in Advancing Forest Tenure Reform*. Washington, D.C.: Rights and Resources Initiative) avec des estimations des taux nationaux d'émissions du carbone provenant des utilisations des terres et de la foresterie (*Climate Analysis Indicators Tool, Version 7.0*. 2010. "GHG Emissions from Land-Use Change & Forestry in 2005." Washington, DC: World Resources Institute.)
3. Les données des Figures 1 et 2 viennent des pays suivants: En Afrique— la RDC, le Soudan, l'Angola, la Zambie, la Tanzanie, la RCA, le Congo, le Gabon, le Cameroun, le Tchad, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo (73% des forêts africaines). En Asie— l'Australie, l'Indonésie, l'Inde, le Myanmar, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Japon, la Thaïlande, le Cambodge (80% des forêts d'Asie). En Amérique Latine— la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Venezuela, la Guyane, le Surinam, l'Equateur et le Honduras (74% des forêts de l'Amérique Latine). Reste du monde—la Russie, le Canada, les E.U., la Suède, le Japon, la Finlande. State Forestry Administration. 2007. China Forestry Yearbook. Beijing: China Forestry Publishing House.
4. Xu, J. et al. 2009. *China's Forest Land Tenure Reforms: Impacts and Implications for Choice, Conservation, and Climate Change*. Beijing y Washington D.C.: Université de Pékin /Rights and Resources Initiative .
5. Sunderlin et al. 2008; Rights and Resources Initiative et l' Organisation internationale des bois tropicaux. 2009. *Tropical Forest Tenure Assessment: Trends, Challenges and Opportunities*. Yokohama, Japon et Washington, D.C.: ITTO/RII.
6. Stocks, A. 2005. "Too Much for Too Few: Problems of Indigenous Land Rights in Latin America." *Annual Review of Anthropology* 34: 85-104.
7. Le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. 2009. *Report of the Special Rapporteur on the Situation of Human Rights and Fundamental Freedoms of Indigenous People, James Anaya: addendum: report on the situation of human rights of indigenous peoples in Peru*. United Nations Human Rights Council, 26 August 2009. A/HRC/12/34 Add.8.
8. Sunderlin et al. 2008, p.16.
9. En 2008, Hugo Chavez a refusé de signer un projet de loi reconnaissant les droits territoriaux des Peuples Autochtones du Venezuela. Se confiant à des conseillers il a déclaré: "*demasiado tierra para poca gente*" ("*trop de terres pour peu de personnes*").
10. Goldman Environmental Prize. "South & Central America 2009: Wanze Eduards and S. Hugo Jabini." <http://goldmanprize.org/2009/southcentralamerica>
11. Dans un entretien avec Brian Thomson, principal correspondant de SBS, Abilie WAPE, président du groupe de propriétaires terriens de la zone d'aménagement forestier de Kamul Doso dans la province de l'ouest, décrit comment il a été enlevé par la police et amené dans la chambre d'hôtel de Kirk Roberts, CEO et président du Nupan Trading Corporation (PNG). Il raconte comment il a été menacé d'emprisonnement, et forcé sous la menace d'un pistolet à signer pour les droits de carbone en faveur du Nupan. SBS World News Australia. 2009. "PNG climate woes continue." Date initiale de diffusion: 12 Décembre 2009. Disponible en ligne à: <http://player.sbs.com.au/naca/#/naca/wna/SpecialFeatures/playlist/PNG-climate-woes-continue/>. Voir aussi Wilkinson and Cubby 2009.
12. Survival International. 2009. "Indians rejoice as Supreme Court affirms land rights." <http://www.survival-international.org/news/4354>
13. Zwick, Steve. 2009. "Brazilian tribe solidifies claim on carbon." *EcosystemMarketplace.com*, 10 Décembre 2009.
14. Cour interaméricaine des droits de l'homme. 2008. *Saramaka People v. Suriname*. Interpretation of the Judgment on Preliminary Objections, Merits, Reparations, Costs, Ser. C, No. 185, 12 Août 2008.
15. da Costa, Gilbert. 2009. "Growing disenchantment threatens Nigeria's peace process." *Voice of America*, 26 Décembre 2009.
16. Avec la bienveillante reconnaissance des contributions de Madhu Sarin du RRI .
17. Vidal, John. 2009. "Redd in Africa: How we can earn money from air by harvesting carbon." "*Guardian.co.uk*, 5 Octobre 2009.
18. Forest Carbon Partnership Facility. 2009. *FY09 Annual Report*. Washington D.C.: Banque Mondiale; Programme de l'ONU-REDD. 2009. *Multi-Donor Trust Fund Funding Framework*. United Nations Development Programme, 7 October 2009, UNREDD/PB3/5.
19. Vidal, John. 2009. "UN's forest protection scheme at risk from organized crime, experts warn." *Guardian.co.uk*, 5 Octobre 2009.
20. Alden Wily, Liz. 2008. *Whose Land Is It? Commons and Conflict States: Why the Ownership of the Commons Matters in Making and Keeping Peace*. Washington, D.C.: Rights and Resources Initiative.

21. Protected areas: United Nations Environment Programme & World Conservation Monitoring Centre. 2009. Global analysis of the protection status of the world's forests: supplementary material. Base de données publique en ligne. [http://www.unep-wcmc.org/protected\\_areas/docs/ProtectionOfForestAreaPerEcoregion.xls](http://www.unep-wcmc.org/protected_areas/docs/ProtectionOfForestAreaPerEcoregion.xls).
- Foreign land acquisitions: von Braun, Joachim and Ruth Meinzen-Dick. 2009. " 'Land Grabbing' by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities." *IFPRI Policy Brief 13*. Washington DC: International Food Policy Institute; GRAIN. 2008. *Seized: The 2008 landgrab for food and financial security. Annex: The 2008 land grabbers for food and financial security*. Barcelona: GRAIN; GRAIN. 2009. "The new farm owners: Corporate investors lead the rush for control over overseas farmland." *Against the Grain*, Octobre 2009. Barcelone: GRAIN; Louembe, Dieudonné et al. 2009. "Problématique des biocarburants en République du Congo." Présentation de la part du gouvernement du Congo faite à l'atelier *Biofuels and Sustainable Development in Central Africa*, Libreville, Gabon Nov. 3-5 2009; Schure, Jolien. 2009. "Biocarburants en Afrique Centrale: Analyse et gestion des « trade offs. »" Présentation at workshop *Biofuels and Sustainable Development in Central Africa*, Libreville, Gabon Nov. 3-5 2009. Community and industrial-forest concessions: Sunderlin et al. 2008.
22. Nouvelle-Zélande. 2008. 2008. Central North Island Forests Land Collective Settlement Acte Public act no. 99, 29 Septembre 2008.
23. Voir Note de fin de document 15.
24. Gouvernement de la Colombie-Britannique. 2008. *The New Relationship*. [http://www.newrelationship.gov.bc.ca/shared/downloads/new\\_relationship.pdf](http://www.newrelationship.gov.bc.ca/shared/downloads/new_relationship.pdf)
25. Gouvernement de la Colombie-Britannique. 2009. *Discussion Paper on Instructions for Implementing the New Relationship*. <http://www.gov.bc.ca/arr/newrelationship/default.html>
26. Wilkinson, Marian and Ben Cubby. 2009. "Australian firm linked to PNG's \$100m carbon trading scandal." *Sydney Morning Herald*, 4 Septembre 2009.
27. Sunderlin et al. 2008
28. Le terme "dépossession foncière" se définit ici comme étant des acquisitions des terres par des entreprises et des Etats pour des investissements agricoles, les industries extractives, y compris les nouvelles concessions dans les zones forestières, l'extension des aires de conservation sans des garanties viables des droits. Ceci inclut aussi les fonds et investissements liés au REDD ainsi que d'autres financements se rapportant à la séquestration du carbone. Tout ceci, sans que les populations soient informées et associées.
29. GRAIN. 2009. "Land grabbing and the food crisis." Présentation, Novembre 2009. <http://www.grain.org/o/?id=90>
30. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2009. *State of World Food Insecurity 2009*. Rome: FAO.
31. Sharife, Khadija. 2009. "Africa: Land Grabs—New 'Resource Curse'?" *Pambazuka News* 459, novembre 26, 2009.
32. Commission Inter-Américaine des Droits de l'Homme et les Représentants des Victimes. 2007. *Affidavit of Silvia Adjako*. Présenté à la Cour interaméricaine des droits de l'homme pour soutenir le douze clans Suriname vs Suriname, 2 mai 2007. Page 4, Question D, Réponse 5.
33. Cour Inter-Américaine des Droits de l'Homme, 2008.
34. McKay, Fergus. 2009. *Comments of the Victims' Representatives on the First Report of the Illustrious State of Suriname in the Case of the Saramaka People (Ser C No. 172 and Ser C No. 185)*. Correspondance au Secrétaire de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, 12 Septembre 2009. Moreton-in-Marsh, Royaume-Unis: Forest Peoples Programme.
35. Forest Peoples Programme, Lower Marowijne Indigenous Land Rights Commission et l'Association of Indigenous Village Leaders in Suriname. 2008. "Nature Reserves within the Indigenous Territory of the Kalīa and Lokono Peoples of Lower Marowijne: A review of Suriname's implementation of the CBD Programme of Work on Protected Areas." *FPP Series on Forest Peoples and Protected Areas*, janvier 2008, pp. 6-7.
36. Le Parc National de Banke—situé dans la zone de conflit de Terai, Aires de Conservation de Gaurishankar et d'Api Namba—était créé sans un consentement préalable libre et avisé des habitants locaux des forêts et après de virulentes critiques de FECOFUN, (Fédération des Utilisateurs des Forêts Communautaires du Népal (Ghan Shyam Pandey, Président de FECOFUN, comm. pers. 14 Décembre, 2009).
37. Banque Mondiale. 2009. *Implementing Agriculture for Development: World Bank Group Agricultural Action Plan FY2010-2012*. Washington, D.C.: Banque Mondiale.
38. Setra, Mina. 2008. "Community and Indigenous Rights in REDD: How to Secure Rights at National and Local Level." Présentation faite à la *Conférence Internationale sur les Droits, Forêts et Changement Climatique*, 15-17 Octobre 2008, Oslo, Norvège. Voir [www.rightsandclimatechange.wordpress.com](http://www.rightsandclimatechange.wordpress.com).
39. Forest Carbon Index. 2009. Resources for the Future, Climate Advisers, and the l'Institut pour l'analyse des systèmes appliqués. <http://www.forestcarbonindex.org/maps.html>
- Forest Carbon Tracking Portal. 2009. Group on Earth Observations. <http://www.geo-fct.org/home>
40. Butler, Rhett. 2009. "Ethnographic maps built using cutting-edge technology may help Amazon tribes win forest carbon payments." *MongaBay.com*, novembre 29, 2009.





1238 Wisconsin Avenue NW / Suite 204  
Washington, DC 20007  
*[www.rightsandresources.org](http://www.rightsandresources.org)*